



Réforme du baccalauréat : attention au hors-sujet !

Synthèse

Martin Andler,
*Coordonnateur du pôle
Enseignement supérieur de
Terra Nova*

Armelle Nous,
*Proviseure d'un lycée général
à Paris*

Marc-Olivier Padis,
*Directeur des études de Terra
Nova*

Régine Paillard,
*Proviseure d'un lycée
professionnel à Paris*

Françoise Sturbaut,
*Proviseure d'un lycée général
et technologique à Paris*

18 juin 2018

Rite majeur de notre dramaturgie scolaire, le baccalauréat ne tient plus ses promesses. Son organisation s'est alourdie au fil des années et risque l'accident industriel. Sésame de l'accès au Supérieur, il prépare mal les lycéens à la réussite dans la suite de leurs études. Symbole de l'égalité méritocratique, avec ses épreuves nationales anonymes, il ne joue pourtant aucun rôle dans l'orientation des lycéens puisque l'examen de leurs vœux (APB hier, Parcoursup aujourd'hui) se fait au cours du printemps, sur la base des bulletins de Première et des deux premiers trimestres de Terminale.

Actuellement à l'étude, le projet de réforme du baccalauréat applicable en 2021 reflète un constat largement partagé sur les lourdeurs et les insuffisances de l'examen actuel, qualifié de "monstre organisationnel" dans le rapport de Pierre Mathiot du début de l'année 2018. Pourtant, le projet de réforme tel qu'il apparaît aujourd'hui ne permettrait pas un changement significatif, apte à le transformer suffisamment pour lui redonner un rôle vraiment utile.

Le baccalauréat (général et technologique) joue un rôle charnière entre le secondaire et le supérieur. Sa réforme organise donc par l'aval la scolarité lycéenne et participe à la rénovation des parcours vers le supérieur. Examen de validation des années lycée, le baccalauréat est aussi le premier grade universitaire, c'est à ce titre qu'il donne accès à l'enseignement supérieur. Il a donc un poids symbolique particulièrement fort dans le système scolaire français. Il est pourtant aussi critiqué parce qu'il remplit mal sa double fonction de validation et d'orientation. La réussite au baccalauréat d'une proportion toujours plus importante de nos jeunes est loin de leur offrir une garantie de réussite dans le supérieur. D'ailleurs, la mise en place du "Plan Etudiants", faisant suite à de nombreux autres dispositifs, témoigne d'une prise de conscience d'un décalage entre les acquis du secondaire et les attendus du travail universitaire. De plus, comme le montre le passage mouvementé d'APB à Parcoursup, le travail fait sur l'orientation reste très insuffisant au lycée, trop concentré sur l'année de Terminale.

La réforme envisagée du baccalauréat peut-elle répondre à ces critiques et redonner au bac sa valeur certificative et son rôle de préparation au supérieur ? Un diagnostic partagé a commencé à émerger, dont le rapport demandé par le ministre de l'Education nationale à l'universitaire Pierre Mathiot a synthétisé l'essentiel¹. Mais après une large consultation des acteurs de l'éducation, les projets en cours au ministère pour la mise en œuvre concrète de la réforme maintiennent à ce stade la perspective d'un baccalauréat très lourd, poursuivant trop d'objectifs contradictoires et qui garde le fétiche de l'examen national comme un objectif indépassable, au détriment des véritables finalités.

Il risque de maintenir les défauts connus du système : un temps excessif consacré au "bachotage" au détriment de l'approfondissement des matières et d'une réflexion sur l'orientation, des épreuves trop nombreuses qui se fondent au final dans une moyenne générale qui n'indique plus rien des acquisitions des élèves ou de leurs points forts, une organisation trop lourde qui mobilise à l'excès les ressources de l'institution et qui neutralise un temps d'enseignement dû aux élèves.

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid125542/bac-2021-remise-du-rapport-un-nouveau-baccalaureat-pour-construire-le-lycee-des-possibles.html?menu=6>

La mobilisation intense des moyens que l'Éducation nationale s'apprête à maintenir est d'autant plus difficile à expliquer que le baccalauréat ne joue pratiquement aucun rôle dans l'accès des élèves au supérieur, alors que c'est là l'enjeu prioritaire qu'il faudrait traiter. En effet, les épreuves du baccalauréat, si valorisées dans notre imaginaire scolaire, n'ont en réalité aucun impact sur l'accès au supérieur, qui est décidé avec Parcoursup, comme auparavant avec APB, avant le déroulement des épreuves finales en juin. Comme le montre le débat en cours sur Parcoursup, on tend même à considérer que les élèves devraient recevoir les réponses à leurs vœux d'orientation avant le début du baccalauréat, de manière à passer les épreuves dans une plus grande tranquillité d'esprit. Une sérénité moins liée à la qualité de la préparation qu'à l'absence d'enjeu des épreuves... Mais simultanément, sans craindre une contradiction de plus, on critique le contrôle continu comme trop hétérogène et inégalitaire, alors que c'est sur la base des dossiers scolaires que s'effectue aujourd'hui l'orientation dans le supérieur.

Les vertus de l'examen anonyme et national apparaissent dès lors particulièrement évanescences. Seule une réforme ambitieuse peut lui redonner un rôle. Pour cela, quelques priorités s'imposent : retrouver une valeur certificative du diplôme, c'est-à-dire alléger les épreuves finales et les recentrer sur les matières significatives pour l'orientation ultérieure des élèves ; rompre avec une culture du "bachotage" qui fétichise les notes au lieu de viser des compétences acquises ; repenser le lien entre le bac et le processus d'orientation notamment en intensifiant l'accompagnement des élèves sur le sujet de l'orientation ; diversifier les profils scolaires en ouvrant la gamme des choix de matières fortes et en individualisant les parcours tout en gardant un tronc commun significatif².

Fort de ce diagnostic partagé, le ministre pouvait proposer une réforme ambitieuse, attendue par une majorité de Français. Pourtant, le projet qui se dessine actuellement au ministère de l'éducation nationale ne répond pas au diagnostic et promet de compliquer un système déjà passablement surchargé et illisible. Une difficulté identifiée dès la remise du rapport Mathiot porte sur l'absence de consensus quant à la valeur du contrôle continu³. Celui-ci a mauvaise réputation car il est

² Voir notre note : "Comment sauver le bac ? Quatre semestre pour certifier et orienter", Terra Nova, 15 juin 2016.

³ Voir notre note : "Réforme du bac : défendre l'évaluation en contrôle continu", Terra Nova, 24 janvier 2018.

associé à un risque d'arbitraire et d'inégalités. Il présente aussi pourtant des avantages pédagogiques en encourageant un travail régulier, en permettant des évaluations variées (travail en classe ou à la maison, écrit ou oral, épreuve expérimentale, travail personnel encadré...) et en s'inscrivant avec toute la souplesse nécessaire dans le calendrier scolaire. Le mauvais compromis qui semble se dessiner reviendrait à alléger les épreuves finales tout en inventant un contrôle continu à l'échelle nationale sous la forme improbable d'"épreuves communes de contrôle continu".

Au regard de l'état actuel des propositions⁴, on allège les épreuves finales mais au prix d'un alourdissement considérable de l'organisation du contrôle continu, alors qu'il suffisait de fixer des règles valables pour tous (combien de notes, quels types d'épreuves, quelle harmonisation ?) et de laisser les établissements s'organiser.

▪ **Epreuves terminales : un allègement apparent**

En apparence, on a bien un allègement du bac puisque le nombre d'épreuves passées en fin d'année de terminales sont réduites à 4. Concrètement, on garde les deux épreuves anticipées de français en première : français écrit et oral. Pour l'année de terminale, on retrouve les deux épreuves de spécialités (choisies par les élèves en fonction de leurs priorités et de leurs choix d'orientation), la philosophie et le grand oral (nouveau proposé à la fois dans notre rapport et dans le rapport Mathiot). Mais le nombre d'épreuves sera en réalité plus important puisque les épreuves de spécialités, pour 6 d'entre elles sur 11, sont évaluées sous deux formes : écrit et oral ou écrit et pratique. Les épreuves de capacités expérimentales, qui mobilisent tout le département scientifique des établissements pendant trois jours, ne disparaissent pas. En outre, il n'y en avait pas en mathématiques et elles viennent s'ajouter, selon la logique disciplinaire qui a alourdi le bac au fil des années. L'oral des langues est « annoncé » sous la forme de l'évaluation actuelle : soit deux épreuves (compréhension orale et expression orale) qui sont appelées "épreuves en

⁴ Les textes officiels définitifs ne sont pas sortis, nous nous fondons ici sur les projets d'arrêtés et de décrets présentés au Conseil Supérieur de l'éducation et sur le site du ministère.

cours d'année" mais qui ont lieu en fin de Terminale et ressemblent étrangement à une épreuve finale.

- **Un contrôle continu renforcé et centralisé**

Si les épreuves finales ne sont pas vraiment allégées au bout du compte, il y a en revanche un net alourdissement du côté des épreuves de contrôle continu. En effet, dès la classe de Première, les élèves devront passer deux groupes d'« épreuves communes », au cours des 2e et 3e trimestres, comptant pour le bac. En terminale, un groupe d'épreuves communes de contrôle continu interviendra au début du 3e trimestre de terminale de sorte que la note comptera pour Parcoursup.

Ces épreuves concernent a priori les disciplines du tronc commun qui ne passent pas en épreuves finales : histoire géographie, l'écrit de la langue A, l'écrit de la langue B, l'enseignement scientifique, l'EPS, une spécialité en première.

La nouveauté est qu'il s'agit **d'épreuves nationales** : les sujets sont élaborés sous l'autorité du ministre (ce qui signifie, comme aujourd'hui, des professeurs concepteurs et des professeurs cobayes et l'implication des inspections) ; les sujets seront centralisés dans une banque numérique ; une convocation nominative sera adressée à chaque candidat par le chef d'établissement ; les copies seront anonymisées ; les corrections seront assurées par des correcteurs externes aux élèves ; une commission académique procèdera à l'harmonisation des notes ; une session de remplacement est prévue pour les absences justifiées ; les notes de ces contrôles continus ne seront données au candidat qu'en fin d'année ; en fin de cycle le chef d'établissement fera une proposition de note globale de contrôle continu pour chaque élève et chaque enseignement. Tout ceci indique clairement que le contrôle continu fait l'objet d'un travail de supervision nouveau et systématique qui font de ces épreuves des épreuves nationales le plus uniformisées possibles. On pouvait imaginer que chaque établissement définisse son protocole pour le contrôle continu qui nécessite effectivement des temps d'épreuves communes, ce qui permettait un travail commun des professeurs d'une discipline sur une progression pédagogique dans l'établissement et une réflexion sur l'évaluation. La logique de centralisation se renforce.

Au lieu d'alléger l'organisation du bac, cela va surcharger l'année de tensions importantes, les échéances trimestrielles des conseils étant maintenus officiellement au détriment des semestres. Ce système va étendre la logique de bachotage à l'année de Première qui sera dominée par ces rendez-vous. Les résultats ne pouvant être communiqués aux élèves en fin d'année ne pourront même pas leur servir de marqueur pour voir leur progression, ce qui est pourtant un avantage du contrôle continu sur l'examen terminal.

Enfin, cette centralisation excessive avec des sujets nationaux externes et identiques pour tous, si elle se mettait en place serait, contrairement à ce que l'on pense, source d'inégalités. En effet, le contrôle continu peut, à la marge, s'adapter aux publics des établissements et faciliter la réussite pour les élèves des lycées plus fragiles. Les mêmes épreuves pour tous conduiraient ces établissements à afficher des résultats moins bons pour leurs élèves et ceux-ci, de fait, auraient moins de possibilités dans parcoursup. Ce qu'on observe avec la diversité des collèges est instructif : le recrutement des lycéens (dans la plupart des académies, dont l'académie de Paris-Créteil-Versailles) s'appuie en partie sur les notes de contrôle continu des collégiens. Le 18/20 n'a pas la même valeur d'un établissement à l'autre. Mais il indique toujours un bon élève, capable, un élève qui a envie de réussir, un élève qui travaille. Lorsque ces collégiens sont rassemblés dans un établissement de bon niveau, sélectif, ils sont dans une dynamique positive et « rattrapent » une partie des connaissances qui leur ont manqué. Il se fait, à travers ce mécanisme, un relatif rééquilibrage de l'hétérogénéité des établissements dont on aurait tort de se priver en mettant en place un examen parfaitement identique pour tous.

Au final, on reste dans une dynamique inflationniste du nombre d'épreuves. Dans le cas d'un élève qui choisit deux spécialités à double épreuve (par exemple deux spécialités scientifiques avec les épreuves de capacités expérimentales), il aura à passer au total :

- Les 3 périodes d'examen "en contrôle continu" qui ont 5 épreuves écrites chacune en première et 4 en terminale
- Les épreuves orales pour les deux langues : soit 4 épreuves (si l'on maintient effectivement les « évaluations en cours d'année » actuelles)

- Chaque spécialité sous deux formes : soit 4 épreuves
- Le français : deux épreuves
- La philo
- Le grand oral

Soit :

- **8 épreuves terminales** officielles (6 s'il n'avait pas pris des spécialités à deux épreuves)
- **18 épreuves officielles dites de contrôle continu.** Sans compter l'EPS, qui a ses propres modalités de validation.

En ce qui concerne l'oral de rattrapage, il avait été question à un stade avancé de la concertation de pouvoir remplacer l'oral de rattrapage par un examen du livret scolaire par le jury de bac. Ce choix a disparu dans les propositions actuelles, alors que le livret scolaire constitue une bonne base de jugement pour décider si un élève peut passer à la suite.

Des questions restent en suspens. Mais, à ce stade, les notes du contrôle continu classique, c'est-à-dire les bulletins de première et les deux trimestres de terminales, plus les épreuves de contrôle continu de première et les épreuves de français seront prises en compte dans parcoursup. Dans cet ensemble, les épreuves classiques de baccalauréat, qui concernent les disciplines choisies comme "spécialités" par les élèves, ne sont pas situées dans un calendrier réaliste : le projet prévoit qu'elles aient lieu au retour des vacances de printemps afin d'être prises en compte dans parcoursup. Ce qui est souhaitable car elles doivent indiquer le profil de l'élève pour la suite des études. Mais cela paraît actuellement difficilement réalisable, le retour des vacances de printemps toutes zones confondues étant début mai.

Les filières du supérieur risquent de devoir se faire une idée des capacités des élèves à poursuivre leurs études sans avoir les notes des matières censées représenter le point fort de leur projet.

▪ **La pondération des notes : une moyennisation des profils**

Du côté des coefficients, les propositions actuelles ne permettent pas d'en savoir plus sur le profil du bachelier. En effet, les coefficients se répartissent de la manière suivante :

- Pour les épreuves terminales :
 - 28 pour le tronc commun (Français écrit et oral (5 + 5) + philosophie (8) + grand oral (10))
 - 32 pour les deux spécialités (16 + 16)
- Pour le contrôle continu :
 - les bulletins de l'année : 10
 - épreuves du tronc commun : 30

Le tronc commun hors spécialité est évalué pour **58 points** de coefficient. Au mieux, **les spécialités** du bachelier représentent 32 + 10 (en intégrant le contrôle continu général) soit **42 points** de coefficient sur 100. Avec la compensation, le profil d'un bachelier n'est pas nécessairement indiqué par son bac.

Ce système de pondération a de fortes chances également de faire apparaître rapidement « la » bonne combinaison. Il aurait fallu une pondération dissuasive pour que les élèves non-scientifiques soient réellement détournés d'un choix purement tactique des dominantes scientifiques. Nous risquons à nouveau de voir se créer une filière de bons élèves pas nécessairement très scientifiques mais qui prendront deux dominantes scientifiques pour se rassurer. Le choix d'un tronc commun très large, avec des coefficients peu différenciants, va réduire les possibilités de choix des lycéens dans la composition de leurs parcours. En outre, ce tronc commun est très tourné vers les sciences humaines et laisse peu de place aux disciplines scientifiques, définitivement limitées au statut de "spécialités", comme si la culture générale pouvait se passer de connaissances fondamentales en sciences. Dans le "socle de culture commune", on ne compte que 2h d'« humanités scientifiques et numériques » en 1ère et terminale. Plutôt que de garder un tronc commun large qui conduit en réalité à favoriser un seul profil de réussite scolaire (avec une hiérarchie implicite des filières), il faut permettre aux élèves de moduler leurs choix, en proposant pour chaque

discipline un niveau "commun", un niveau de "spécialité" et un niveau d'"approfondissement".

Si on ne peut que se féliciter que le système permette aux élèves de se concentrer, en Terminale, sur deux disciplines principales, deux interrogations demeurent :

1° Comment assurer une possibilité de compléter les disciplines principales par des disciplines facultatives ou optionnelles ?

2° Quelles combinaisons de spécialités pourront faire les élèves ? Y aura-t-il des choix très balisés comme annoncé dans le rapport Mathiot, au risque de reconstituer les séries de façon plus ou moins ouverte, ou plus de liberté pour les élèves et les établissements ? Difficile d'imaginer cette seconde solution tant le projet annoncé est cadré, rigide et contraint. Les établissements n'auront sans doute guère d'autonomie dans la mise en œuvre.

Le choix du trimestre signifie qu'on conserve une organisation annuelle des enseignements. Or une des grandes difficultés à résoudre dans l'organisation des études au lycée est de trouver le bon compromis entre faire étudier un spectre large de disciplines, conforme à une certaine tradition française, et éviter la dispersion qui condamne tous les élèves, sauf peut-être une poignée d'individus extrêmement brillants, à n'acquérir qu'une connaissance très superficielle. La semestrialisation permet de maintenir des acquis étendus, tout en permettant, aux élèves, à chaque semestre, de se concentrer sur un nombre plus étroit de matières.

Au final, le projet présente un allègement en trompe l'œil, qui reste dans une logique d'accumulation des épreuves. En outre, le sens du baccalauréat reste peu lisible puisque, pour maintenir la symbolique des épreuves finales, on garde les épreuves de juin pour les spécialités choisies par les élèves, ce qui veut dire que celles-ci interviendront trop tard pour l'examen des candidatures d'accès au supérieur (parcoursup). Les élèves seront donc jugés sans que la cohérence de leur profil scolaire avec leur projet d'étude ne soit bien clair. Ce que confirme l'examen des coefficients, qui sont toujours faits pour moyenniser les résultats, au lieu d'accompagner les choix d'orientation. On ne répond pas non plus à la contradiction du calendrier qui maintient la symbolique du mois de juin (épreuves finales),

découplé d'une préparation de l'orientation qui s'appuie sur les résultats plus continus inscrits dans le dossier scolaire. Enfin, le nouveau mixte des épreuves nationales de contrôle continu va maintenir une pression démesurée sur l'institution et les établissements, au détriment d'un accompagnement plus individualisé des élèves, qui se révèle plus nécessaire que jamais, alors que la perspective de poursuite des études dans le supérieur s'impose comme une évidence, mais aussi une épreuve difficile, pour l'immense majorité des bacheliers.

Rappel de nos propositions formulées dans la note "Comment sauver le bac ? Quatre semestres pour certifier et orienter" (15 juin 2016) :

1. Alléger le bac

- limiter les examens du bac à deux journées, une en première, l'autre en terminale (reconquête du mois de juin)
- évaluation des élèves en contrôle continu, organisé à l'échelle de l'établissement et supervisé par le conseil pédagogique de l'établissement (avec un contrôle du rectorat sur les écarts relevés entre les résultats du contrôle continu et ceux des examens terminaux).
- semestrialisation des années de première et de terminale, 4 semestres, avec des unités d'enseignement (7 modules de 4 heures hebdomadaires)

2. Repenser la validation des acquis

- limiter la compensation des disciplines les unes par les autres (pas de compensation en dessous d'un seuil à définir), remplacé par un système d'évaluation par crédits capitalisables et semestrialisé
- pour chaque discipline, les élèves peuvent suivre le cours "commun", "spécialisé" ou "approfondissement"
- quatrième semestre consacré à la validation d'un travail de TPE sous forme d'un "grand oral"

3. Accompagner les élèves dans la construction de leur parcours

- organisation du cursus à la carte plutôt qu'en filière
- professeur référent qui accompagne l'élève tout au long des 4 semestres (un tuteur pour 6 ou 7 élèves)

- affichage des "attendus" des formations du supérieur et accompagnement de l'élève pour vérifier la cohérence de ses choix de disciplines majeures et mineures en fonction de son projet d'orientation.